

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-30

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, M. Paul DIDIER, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, Mme Laurence LELARGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL, Mme Solange JACQUIER, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, Mme Sophie PELLIS, Mme Cécile FERRY, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : Mme Marie ASTIER à M. PERROT, M. Philippe BIGOT à M. GORRON, M. Clément PRUD'HOMME à Mme LELARGE, M. Dominique LEONARD à M. DUFFY, M. Thierry CHARBONNIER à M. CLERC, M. Etienne SAINT-SERNIN à Mme PELLIS.

Secrétaire de séance : Nicolas NAMIAN

2026-30) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Pour les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée :

- du Maire, Président de la commission
- de 8 commissaires titulaires
- de 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par la direction départementale des finances publiques sur une liste de contribuables, **en nombre double**, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la liste des contribuables ci-dessous, qui sera proposée à la Direction des Finances Publique :

Civilité	Noms	Prénoms
Monsieur	PINET	Patrice
Monsieur	FRESSONNET	Benoit
Monsieur	GORRON	Hubert
Madame	AUGUSTIN (GALY CAMPARDY)	Patricia
Madame	PERTH	Martine
Monsieur	GENEVAY	Serge

Monsieur	VARILLON	
Monsieur	JOËT	
Monsieur	CHAPEL	Michel
Monsieur	VANBELLE	Christophe
Monsieur	MINCHELLA	Thierry
Monsieur	LEONARD	Dominique
Monsieur	NAMIAN	Nicolas
Monsieur	BALLARIN	Eric
Monsieur	DUFFY	Loïc
Monsieur	BIGOT	Philippe
Madame	SAILLARD	Virginie
Monsieur	GUINOT	Serge
Monsieur	GORDIN	Christophe
Monsieur	CALAIS	Alain
Madame	ALLARD	Peggy-Laure
Madame	FOMBONNE	Véronique
Monsieur	ROBLIN	Jean-Michel
Madame	VILLEFRANCHE THOUVENEL	Catherine
Madame	KINGUE KOUNDOU	Solange
Madame	DELORME	Béatrice
Monsieur	CHARBONNIER	Pascal
Madame	GUY (LELARGE)	Laurence
Monsieur	BERTRAND	Julien
Monsieur	ETIENNE	Guy
Madame	SOLER	Corinne
Monsieur	DAGUENET	Marcel

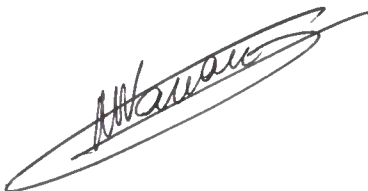
VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
M. Nicolas NAMIAN



Le Maire,
M. Renaud GEORGE

